

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 016-4293/18/BM

■ Attribution d'une aide financière à la société Big Bang Story pour la production d'une oeuvre audiovisuelle (série fiction) - Approbation de conventions MET 18/8172/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

Depuis plusieurs années, le Pays de Martigues s'est engagé dans le développement de la filière cinéma, audiovisuel et nouveaux médias.

Il est à ce jour doté de nombreux atouts qui participent à sa construction : un complexe structurant de 22 ha pouvant accueillir tous types de tournages en studio (Provence Studios installé à Martigues), un plateau de tournage en décors naturels (Camping Paradis), une académie de cascade (Provence Action), un pôle scénaristique (Provence Scénarios) et une école supérieure du cinéma et de l'audiovisuel (Cinémagis Provence).

Il est également pourvu d'un tissu actif de PME spécialisées, notamment dans les métiers de l'image et du son, dans la location de matériel (stations de montage, décors, mobiliers, accessoires) et de prestations de services (production, post-production, post-synchronisation, motion capture, communication, sécurité, transport, prises de vue aériennes).

A l'instar d'Istres Ouest Provence, le Pays de Martigues souhaite conduire une politique de soutien en faveur des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, et ce par l'attribution, après accord de la Région, d'aides financières aux sociétés de production qui choisiront son territoire comme lieu de tournage.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Par délibération n° ECO 003-4137/18/CM du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole, la Métropole Aix-Marseille-Provence a approuvé le principe d'une intervention Métropolitaine, complémentaire de celle de la Région, en faveur des œuvres audiovisuelles et cinématographiques, par l'attribution de soutiens financiers aux sociétés de production audiovisuelle et cinématographique ayant choisi le territoire métropolitain comme lieu de tournage.

En effet, en choisissant le territoire métropolitain, les sociétés de production contribuent à la promotion du territoire, que ce soit au niveau régional ou national. Diverses études menées au niveau national attestent en effet des considérables retombées économiques d'un tournage pour les territoires.

L'objectif recherché par la Métropole Aix-Marseille-Provence dans la mise en place du soutien à la production audiovisuelle et cinématographique consiste notamment à :

- dynamiser le secteur économique lié au tournage sur territoire ;
- dynamiser le tourisme ;
- favoriser l'embauche de la population métropolitaine ;
- et valoriser l'identité du territoire métropolitain auprès des médias et de l'industrie du cinéma.

Concernant le cadre juridique et la procédure applicables, il convient de rappeler que l'intervention de la Métropole est conditionnée par l'intervention préalable de la Région.

Les aides versées à des sociétés de production audiovisuelle et cinématographique constituent en effet des aides économiques au sens des dispositions de l'article L.1511-2 du CGCT.

Or, en application de ces dispositions, l'intervention de la Métropole ne peut être que complémentaire de celle de la région, qui est la collectivité chef de file en la matière.

Ainsi, chaque aide attribuée à une société de production doit donc faire l'objet, d'une part, d'une convention avec la société bénéficiaire définissant les conditions et modalités du versement de l'aide accordée par la Métropole et d'autre part, dans l'attente d'une éventuelle convention-cadre entre la Région et la Métropole concernant les interventions économiques, d'une convention avec la Région définissant les conditions des financements mobilisés par chacune des parties.

Il est précisé que les aides qui sont accordées par la Métropole en complément des aides régionales s'inscrivent dans le cadre du règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis.

Dans ce cadre, la société de production Big Bang Story a sollicité, par un courrier du 24 mai 2018 une aide financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la production de la série de fiction télévisée intitulée « Léo Mattei, brigade des mineurs » qui sera en partie tournée sur le territoire du Pays de Martigues.

Ce projet a obtenu l'aide la Région qui par délibération n° 18-99 du 16 mars 2018 de la commission permanente du Conseil régional, a attribué à la société Big Bang Story une aide d'un montant de 80 000 euros.

Il est donc aujourd'hui proposé d'attribuer à la société Big Bang Story une aide financière d'un montant de 30 000 € pour la production de la série.

Il est précisé qu'il convient de déroger à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole, et d'attribuer cette aide après commencement d'exécution de l'opération subventionnée, le tournage de la série « Léo Mattei, brigade des mineurs » ayant démarré.

Par conséquent, il est également proposé d'approuver la convention entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le soutien métropolitain attribué à la société Big Bang Story, en

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

complément de l'aide régionale, pour la production d'une œuvre audiovisuelle, ainsi que la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société Big Bang Story relative à l'octroi d'une aide financière.

Le montant de l'aide attribuée à la société Big Bang Story sera imputé au budget de l'Etat spécial du territoire du Pays de Martigues 2018, opération 2018 610500.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Le règlement (UE) n° 1407/2013 du 18 décembre 2013 de la Commission européenne relatif aux aides de minimis ;
- La délibération N°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégations du Conseil au Bureau de la Métropole ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du 30 mars 2017 du Conseil de la Métropole portant approbation de l'Agenda du Développement Economique Métropolitain ;
- La délibération n° ECO 003-4137/18/CM du 28 juin 2018 du Conseil de la Métropole portant approbation du principe d'une intervention Métropolitaine en matière de soutien aux œuvres audiovisuelles et cinématographiques ;
- La délibération n° 18-99 du 16 mars 2018 de la Commission permanente du Conseil régional portant attribution d'une aide de 80 000 euros à la société de production Big Bang Story pour la production de la série télévisée intitulée « Léo Mattei, brigade des mineurs » ;
- La délibération du 29 juin 2018 de la Commission permanente du Conseil régional approuvant la convention entre la Région Sud Provence Alpes Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence relative au soutien métropolitain attribué à la société Big Bang Story, en complément de l'aide régionale, pour la production d'une œuvre audiovisuelle (série de fiction) ;
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire du Pays de Martigues du 11 octobre 2018.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite poursuivre la politique de soutien à la production audiovisuelle et cinématographique initiée par le SAN Ouest Provence avant le 1^{er} janvier 2016 en accordant, le cas échéant, une aide financière aux sociétés de production audiovisuelle et cinématographique qui envisagent de tourner leurs projets sur le territoire ;
- Que l'intervention métropolitaine doit être complémentaire de celle de la Région en la matière ;
- Que la société Big Bang Story a sollicité une aide financière de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la production de la série télévisée intitulée « Léo Mattei, brigade des mineurs » tournée en partie sur le territoire du Pays de Martigues ;
- Que la Métropole Aix-Marseille-Provence entend répondre favorablement à cette demande ;
- Que pour ce projet, la société Big Bang Story a obtenu une aide de la Région d'un montant de 80 000 € ;

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

- Qu'il convient d'approuver la convention entre la Région et la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le soutien métropolitain attribué à la société Big Bang Story, en complément de l'aide régionale, pour la production d'une œuvre audiovisuelle (série de fiction), ainsi que la convention entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société Big Bang Story relative à l'octroi d'une aide financière.

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une aide financière d'un montant de 30 000 euros à la société de production Big Bang Story.

Article 2 :

Est dérogé à l'article 12.2 du Règlement Budgétaire et Financier approuvé par délibération n° HN 021-049/16/CM du 7 avril 2016 du Conseil de la Métropole.

Article 3 :

Est approuvée la convention ci- annexée entre la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant le soutien métropolitain attribué à la société Big Bang Story, en complément de l'aide régionale, pour la production d'une œuvre audiovisuelle (série de fiction).

Article 4 :

Est approuvée la convention ci- annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et la société Big Bang Story relative à l'octroi d'une aide financière pour la production de la série télévisée intitulée « Léo Mattei, brigade des mineurs ».

Article 5 :

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions et tout autre document y afférent.

Article 6 :

Les crédits nécessaires sont inscrits dans l'Etat spécial du territoire du Pays de Martigues 2018, opération n°2018610500 imputation 4581186105.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY